

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1**Objet :** Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr COSER Pierre-Jean, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr MARESCASSIER Thierry, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget, passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2**Objet** : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	21 494,01 €
* résultat antérieur :	59 054,75 €
* TOTAL A AFFECTER :	80 548,76 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

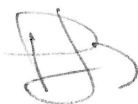
* solde d'exécution cumulé :	- 16 520,96 €
* solde des restes à réaliser :	0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	16 520,96 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

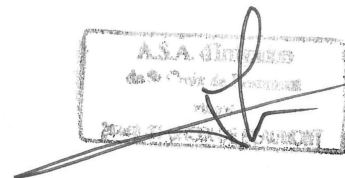
* couverture du besoin de financement section d'investissement :	16 520,96 €
* affectation complémentaire en "réserves" :	0,00 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 :	64 027,80 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de STEINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le Président demande aux membres du Syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Total de Fonctionnement Dépenses = 118 700,00 €
Total de Fonctionnement Recettes = 118 700,00 €
Total Investissement Dépenses = 76 520,96 €
Total Investissement Recettes = 76 520,96 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

D'AUTORISER le Président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments et compte tenu de l'augmentation importante des coûts de l'électricité, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :


- Charges fixes : 180,00 € / module, appel en Avril
- Consommations : 0,18 € / m³ - appel en Novembre

Le Syndicat, après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

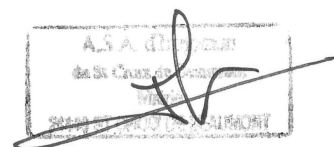
D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6**Objet :** Demande de subventions pour modernisation

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, se fait présenter les possibilités de travaux d'amélioration des infrastructures de l'ASA.

Les travaux d'amélioration sur les installations de pompage et sur les ouvrages de régulation du réseau permettraient d'améliorer l'efficacité des installations sur l'énergie consommée.

Le programme complet des travaux d'amélioration est en cours de chiffrage.

La région de Nouvelle Aquitaine doit lancer un appel à projet visant à accompagner ces travaux d'amélioration sur les structures collectives. Le taux d'aide proposé est de 60 %.

Le Président propose qu'une demande d'aide soit déposée dans le cadre de cet appel à projet car un financement total des travaux par l'ASA n'est pas envisageable sans une forte augmentation de la contribution des membres.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

- De déposer une demande d'aide auprès de la région Nouvelle Aquitaine sur un programme de travaux d'amélioration des infrastructures
- Donne pouvoir au Président pour finaliser le chiffrage de ces travaux et effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7

Objet : Participation sur le projet de l'ASL de Teyssonnier

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, se fait présenter le programme des travaux que l'ASL de Teyssonnier doit engager pour permettre le stockage de volumes complémentaires.

Dans le cadre de ces travaux, l'ASL doit réaliser des extensions du réseau appartenant à l'ASA de Sainte Croix de Beaumont pour alimenter les nouvelles parcelles à irriguer.

Il est proposé que l'ASA de Saint Croix de Beaumont prenne en charge 50 % de l'autofinancement résiduel sur ces travaux d'extension de réseau. La charge pour l'ASA de Saint Croix de Beaumont est estimée sur la base du chiffrage APS, soit à 9 000 € HT.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

- De valider une contribution financière sur le projet de l'ASL de Teyssonnier à hauteur de 50 % de l'autofinancement des travaux d'extension de réseau.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	4
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_8

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le rôle annuel.

Mr MAGNOL Laurent précise avoir loué ses terres à SCEA MAGNOL FRUITS – 1975 Route de Cahors – 24440 Beaumontois en Périgord, et demande la délégation de paiement au fermier.

Le Syndicat après en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

LOCATAIRES		PROPRIETAIRES		Module
BARJOU	GILLES	BARJOU	GILLES	13
EARL	MORTEMOUSQUE	BESSE	PATRICK	4
BOUCHER	GUY	BOUCHER	GUY	4
BOURGEIX	JEAN-LOUIS	BOURGEIX	JEAN-LOUIS	1
EI COSER	PIERRE-JEAN	COSER	MARIE-FRANCE	7
EARL	MORTEMOUSQUE	MORTEMOUSQUE	NICOLAS	22
EARL	DES MOUNARDS	EARL	DES MOUNARDS	6
EARL	DU PARC	DEJOS	JEAN LUC	3
EARL	SOULAGE	EARL	SOULAGE	6
SCEA	LES VERGERS DU PETIT BRASSAC	MARESCASSIER	THIERRY	12
SCEA	LES VERGERS DU PETIT BRASSAC	CLAVEL	JOEL	4
SCEA	LES VERGERS DU PETIT BRASSAC	COSTE	ANDRE	5
GAEC	DES 4 VENTS	GAEC	DES 4 VENTS	10
EI HEYRAUD	LAURENT	HEYRAUD	LAURENT	6
SCEA	Magnol Fruits	MAGNOL	LAURENT	10
MARGOTTIN	CHRISTOPHE	MARGOTTIN	MICHEL	7
MARGOTTIN	MICHEL	MARGOTTIN	MICHEL	0
MERCIER	MONIQUE	MERCIER	JEAN MARC	3

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



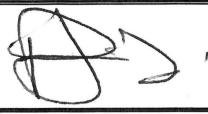




Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 13 MARS 2026

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BARJOU GILLES LA BORIE NEUVE 24440 NOJALS-ET-CLOTTE	Membre		
MR COSER PIERRE-JEAN 1 IMPASSE DE BRASSAC 24440 STE-CROIX	Membre		
MR DEJOS JEAN LUC GRANDE BORIE DU PARC 24540 LOLME	Membre		
MR MAGNOL LAURENT 1945 ROUTE DE CAHORS - NOJALS ET CLOTES 24440 BEAUMONTOIS EN	Membre		
MR MARESCASSIER THIERRY 49 IMPASSE DU PETIT BRASSAC 24440 LABOUQUERIE	Président		
MR MARGOTTIN CHRISTOPHE PEYRELEVADE 24440 LABOUQUERIE	Membre		
MME MERCIER MONIQUE Joannes 24440 LABOUQUERIE	Membre		
MR MORTEMOUSQUE NICOLAS 1026 ROUTE DU PRUNEAU - NOJALS ET CLOTES 24440 BEAUMONTOIS EN	Vice Président		

POUVOIR

Je soussigné MERCIER MONIQUE, Syndic de L'ASA de Ste Croix de Beaumont, donne pouvoir à M. ~~MARESCASSIER THIERRY~~ de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 13 mars 2026 à 10H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à _____, le _____,
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 